

A tous les magasins
d'audioprothèses en Suisse

Baar, 27 avril 2017

Examen d'audioprothésiste pédiatrique

Mesdames et Messieurs

Le comité d'examen organisera un examen d'audioprothésiste pédiatrique en 2017 à condition d'atteindre le nombre minimum de participants.

Dates et lieu des examens

Jeudi et vendredi 23/24 novembre 2017

Universität Zürich, Zentrum für Weiterbildung, Schaffhauserstrasse 228, 8057 Zürich

Conditions d'admission

- Formation accomplie d'audioprothésiste sanctionnée par le diplôme suisse d'audioprothésiste ou titulaire d'un brevet professionnel étranger équivalent
- Participation attestée à une formation d'audioprothésiste pédiatrique
- Deux rapports d'adaptations audioprothétiques pédiatriques (description et présentation conformément au modèle de rapport ci-joint)
- Déposez le formulaire d'inscription avec les documents demandés au plus tard le jeudi 1^{er} juin 2017 (par lettre recommandée)
- Versement des frais d'examen au plus tard le jeudi 1^{er} juin 2017

La décision sur l'admission aux examens incombe à la commission professionnelle spécialisée en audiologie pédiatrique des deux associations Akustika et VHS.

Composition de l'examen

L'examen se compose de deux parties:

Examen écrit

La durée de l'examen écrit est de 2 heures.

Examen oral

La durée de l'examen oral est de deux fois 30 minutes. Vous serez appelés à présenter 2 adaptations audioprothétiques chez l'enfant, documentées. A la suite de quoi, l'équipe d'experts vous posera des questions sur ces deux adaptations pédiatriques.

De plus, des questions vous seront posées concernant deux autres adaptations d'appareils auditifs chez l'enfant dont la documentation vous sera remise une heure avant l'examen pour pouvoir être consultée.

Frais d'examen

Les frais d'examen s'élèvent à CHF 1'200.00 et devront être payés **jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2017** au compte suivant:

Banque	Zuger Kantonalbank, 6301 Zug
IBAN	CH89 0078 7522 4330 0368 6
Titulaire du compte	Prüfungskommission Akustika/VHS, 6340 Baar
TVA	Nous ne sommes pas assujettis à la TVA.

Nombre des participants

L'examen aura lieu à partir d'un nombre de participants de 5 personnes.

Délai d'inscription

Nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer votre demande d'inscription et les documents selon les conditions d'admission **jusqu'au jeudi 1^{er} juin 2017, par lettre recommandée**, à l'adresse suivante:

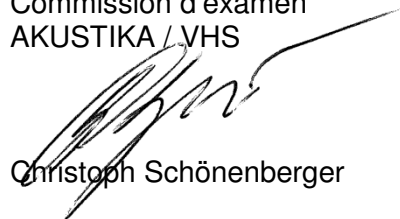
Prüfungskommission
AKUSTIKA / VHS
Sihlbruggstrasse 3
6340 Baar

Règlement des examens

Le règlement des examens du 13 septembre 2010 est ci-joint en français.

En vous souhaitant beaucoup de succès dans votre travail, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Commission d'examen
AKUSTIKA / VHS



Christoph Schönenberger

Pièces jointes

- Formulaire d'inscription
- Description du rapport documenté pour l'examen oral et pratique d'audioprothésiste pédiatrique
- Règlement des examens pour devenir audioprothésiste pédiatrique